

EMBOUTEILLAGE

Jean-Philippe Derosier

06/07/2021

Dans sa contribution d'une série réalisée en partenariat avec [L'Hétairie](#), le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier, professeur de droit public à l'université de Lille et auteur du blog [La Constitution décodée](#), revient sur l'abondance des travaux qui attend le Parlement au mois de juillet, mais aussi sur l'épine dans la chaussure de l'exécutif que pourrait consister la mise en examen du ministre de la Justice.

On savait déjà que la session extraordinaire était devenue ordinairement extraordinaire. La dernière fois où il n'y en a pas eu en juillet, ce fut à l'été 2006 et il faut remonter jusqu'à 2001 pour trouver une session sans prolongation en juillet ou en septembre.

Elle devient désormais un véritable embouteillage.

Le Parlement est [convoqué en session extraordinaire depuis le 1^{er} juillet dernier](#), pour examiner pas moins de onze projets de loi, cinq propositions de loi et quatre projets de loi autorisant l'approbation d'accords internationaux.

Parmi eux figurent des textes politiquement et matériellement importants, dont les projets de loi sur le renseignement, sur les séparatismes, sur la révision de l'article 1^{er} de la Constitution en matière de protection environnementale, ou encore le projet de loi « 4D ».

“

Une nouvelle épine se glisse dans la chaussure de l'exécutif : la probable mise en examen du ministre de la Justice

Tous ne seront pas définitivement adoptés au cours de cette session extraordinaire, mais leur examen aura été entamé et se poursuivra à la rentrée.

Il faudra alors y ajouter le « tunnel budgétaire », avec l'examen des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2022, ainsi que des textes déjà évoqués, tel un nouveau volet de réforme pénale ou la sempiternelle réforme des retraites. Sans oublier un – très probable –

nouveau texte sur la crise sanitaire, qui pourrait concerner le passe sanitaire, une politique de vaccination peut-être plus contraignante, voire de nouvelles restrictions de circulation.

Gageons qu'un tel encombrement de l'ordre du jour parlementaire permettra de couper définitivement court à cette idée reçue, saugrenue et infondée, qui voudrait que la dernière année d'un quinquennat ne connaisse aucune réforme majeure, pour être dédiée à une année de campagne électorale... Si cette dernière remarque est bien vraie – et c'est le jeu normal de la fin de n'importe quel mandat –, la première est bien fautive et l'année qui vient ne fera que le confirmer.

Surtout, cet encombrement traduit la volonté d'achever le quinquennat sur une dynamique de réformes ambitieuses.

Sauf que la réforme constitutionnelle est mal en point et, on peut le parier, n'aboutira pas. De plus, la réforme des retraites, si jamais elle a lieu, se fera *a minima*, tandis que la réforme de la décentralisation promet déjà d'être décevante. Sans oublier l'œil vigilant du Conseil constitutionnel, qui sera à nouveau interpellé et qui a déjà su doucher les espoirs de la majorité, certes toujours prompte à réformer, mais surtout à violer la Constitution.

De surcroît, dans cette dynamique de fin de quinquennat, déjà freinée par l'échec électoral des régionales et départementales, une nouvelle épine se glisse dans la chaussure du président de la République : la probable mise en examen du ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti.

D'abord, cet échec, qu'il faut sans doute relativiser en raison de l'abstention très forte, souligne toute la peine qu'a la majorité à s'implanter localement, comme l'avaient déjà montré les élections municipales de l'an dernier, ainsi que ses difficultés à trouver un électorat propre. Pourtant, l'un comme l'autre sont nécessaires pour remporter, à nouveau, l'élection présidentielle puis les élections législatives.

Si, à ce jour, les sondages peuvent donner confiance au président sortant, il faut rester prudent car jamais un sondage indiquant, un an avant, les deux qualifiés pour le second tour de l'élection présidentielle ne s'est confirmé le moment venu.

Ensuite, l'Élysée ne semble pas vouloir procéder à un changement de gouvernement ou de Premier ministre, ni même à un remaniement. C'est assez logique, le Premier ministre étant totalement redevable au président, l'effacement du premier pouvant ainsi contribuer au renforcement du second.

Cependant, si l'affaire Dupond-Moretti se confirme, on voit mal comment ce dernier pourrait se

maintenir à la Chancellerie. Certes, aucune règle n'impose à un ministre de la Justice mis en examen de quitter le gouvernement. Mais la tradition d'abord (depuis Édouard Balladur, un ministre mis en examen est supposé démissionner), la déontologie ensuite (la fonction ministérielle suppose la dignité de celui qui l'exerce, donc d'éviter de l'entacher par le moindre soupçon pénal), la logique de la séparation des pouvoirs enfin (comment un ministre de la Justice pourrait-il se maintenir en fonction dès lors qu'il est mis en cause par les services qu'il est censé diriger ?) commandent qu'il se démette. Et probablement avant même d'être effectivement mis en examen.

Autant d'événements qui créent un véritable embouteillage, non seulement parlementaire mais aussi et surtout politique. La parole présidentielle que l'on nous promet avant le 14 juillet cherchera à fluidifier la circulation. Y parviendra-t-elle ? Rien n'est moins sûr.